

ATELIER DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES POINTS FOCaux ITIE DES REGIES FINANCIERES ET DES ENTREPRISES EXTRACTIVES SUR LA NORME ITIE ET LA COLLECTE DES DONNEES ITIE

Par ST ITIE-RDC.

Les 18 et 19 octobre 2022, sur invitation du ST ITIE/RDC et avec l'accompagnement de GIZ, s'est tenu un Atelier de renforcement des capacités des points focaux ITIE des Régies financières et des entreprises extractives ont été formés sur la Norme ITIE et la collecte des données ITIE à Kinshasa, Hôtel SULTANI « salle Yvonne COMPERE ».

I. DE LA LISTE DES PRESENCES

La liste de présence qui émerge en annexe du présent compte rendu, indique que les points focaux des Régies financières, des entreprises extractives et des structures de contrôle (dont 50 hommes et 09 femmes) sont présents ou représentés. (Voir liste des présences, en annexe).

La modération et le secrétariat des travaux sont assurés par le ST de l'ITIE-RDC.

II. ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est mieux indiqué dans le programme des travaux (distribué aux participants) en annexe.

III. DU DEROULEMENT DES TRAVAUX

Journée du 18 octobre 2022

Le Coordonnateur National ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les participants. D'emblée, il profite de l'occasion pour féliciter toutes les parties prenantes à la suite des résultats de la validation pour lesquels la RDC a réalisé un score général élevé de 85,5% et les invite à redoubler d'efforts pour améliorer et faire mieux car il y a encore du chemin à parcourir pour mettre en œuvre la Norme ITIE. Pour ce faire, il a rappelé le processus qui a conduit à ces résultats suivant l'évaluation renseigné dans le guide de validation.

Revenant sur l'ITIE, il indique que celle-ci est une Norme mondiale qui promeut la transparence et la bonne Gouvernance des ressources naturelles, les pays mettant en œuvre la Norme ITIE sont soumis au respect d'un certain nombre d'Exigences et à un cycle de validation par le Secrétariat International de l'ITIE.

Par ailleurs, il annonce l'objectif de cette session qui consiste en la formation des points focaux des Régies financières et des Entreprises Extractives pour partager une compréhension commune et claire de la Norme ITIE, leur indiquer les règles de remplissage des formulaires de déclaration des données pour l'élaboration Rapports ITIE. Enfin, il communique le programme des travaux tout en conviant toutes les parties prenantes à une participation active et informe de la présence à ces assises des délégués des structures de contrôle (Cour des Comptes et IGF).

Pause-café

Il poursuit en précisant que sa présentation sera articulée autour des deux (02) points à savoir : La Norme ITIE et l'outil de déclaration des données (Progiciel TS/L)

- S'agissant de la Norme ITIE, après avoir brossé l'historique, il est revenu sur les Principes de l'ITIE qui sous-tendent sa mission qui veut que l'exploitation des ressources naturelles profite aux populations impactées par cette exploitation ainsi que sur les Exigences de la Norme 2019 lesquelles sont regroupées en trois (03) composantes :
 - (i) **l'engagement des parties prenantes** : Exigences 1.1 à 1.4, Cette composante contient les Exigences faites au pays de mise en œuvre de l'ITIE de mettre en place un groupe multipartite garantissant les engagements de l'Etat, des entreprises et de la Société Civile. Au sein du GMP.
 - (ii) **la transparence** : Exigences 1.1 à 1.4, il s'agit des Exigences concernant la divulgation du cadre légal et institutionnel, les contrats, licences et des contrats, les données d'exploration, production et exportation, la collecte des revenus (différents droits taxes, redevances), l'affectation des revenus, les dépenses sociales et économiques. Ces informations doivent être ponctuelles, c'est-à-dire moins vieilles de 2 ans, fiables et exhaustives.
 - (iii) **Résultats et impacts** : Exigences 1.5 et 7, l'ITIE est mise en œuvre pour améliorer la transparence et la bonne gouvernance des ressources naturelles, cette troisième composante s'intéresse aux retombées, résultats et impact de la mise en œuvre, entre autres l'évolution du cadre légal et réglementaire.

Et il chute en soulignant que toutes ces informations se résument dans la chaîne de valeur de l'industrie extractive qui démontre que les ressources naturelles doivent être exploitées dans l'intérêt public. Le citoyen doit être informé sur la manière dont les ressources naturelles sont gérées en son nom et pour son compte par les personnes qu'il a mandatées.

Il a insisté sur le type d'informations à fournir ainsi que la qualité des données attendues des parties déclarantes lesquelles doivent être exhaustives, fiables, détaillées et actuelles. Ainsi, il signale le recours à l'IGF pour la fiabilisation des données pour ce qui est des recettes de l'Etat tant au niveau central, provincial que local. Tandis que pour les entreprises privées, un mécanisme de fiabilisation a été mis en place par le Comité Exécutif consistant à faire signer par le Haut Responsable de la société les formulaires de déclaration accompagnés des états financiers certifiés par un commissaire aux comptes ou un auditeur externe.

Pause-repas

A l'issue de la présentation, des échanges ont tourné autour des questions sur la qualité des données soulevées par un membre de la Cour des comptes au sujet du recours à l'IGF pour la certification des données pendant que la Cour des comptes est déjà opérationnelle. D'autres ont voulu s'enquérir sur la nécessité d'intégrer dans les ressources naturelles les eaux, l'énergie, etc.

La séance a été suspendue à 15h45 pour reprendre le 19 octobre 2022 à 09h30'.

Journée du 19 octobre 2022

Le Coordonnateur National est revenu sur les travaux de la première journée en faisant un résumé et en invitant les parties prenantes à être plus actives car cette journée est consacrée plus à échanger sur les modalités pratiques de leurs déclarations à l'ITIE.

Pause-café.

Ensuite, il a exposé sur la télé-déclaration par T/SL.

- Quant à l'outil de collecte de données, le Coordonnateur National a indiqué que ITIE-RDC a mis en place un logiciel pour capter et traiter les données déclarées par les parties prenantes et a mis l'accent sur les points suivants :
 - 1) Présentation du T/SL
 - 2) Fonctionnement du T/SL
 - 3) Connexion au T/SL
 - 4) Formulaires de Déclaration (FD) : Consignes
 - 5) Gestion des justificatifs

Cette présentation a été suivie de quelques exemples pratiques en passant en revue quelques formulaires à remplir par les parties déclarantes.

Et pour terminer, le Coordonnateur National a remercié tous les participants et leur a recommandé de participer activement à la télé-déclaration via la plateforme T/SL afin de permettre le ST ITIE-RDC de produire le Rapport 2020 – 2021 au plus tard à la fin de 2022.

Commencée à 09h50' le 18 octobre 2022, la séance a pris fin à 13h04 minutes, le 19 octobre 2022.

Fait à Kinshasa, le 28 OCT 2022

Raoul MUSAU M.
Rapporteur